

JE FAIS STÉRILISER MON ANIMAL

La stérilisation est une solution efficace pour :

- 🐾 Éviter les portées non désirées
- 🐾 Limiter l'errance animale
- 🐾 Améliorer le comportement de l'animal
- 🐾 Réduire certains risques de maladies.

Stériliser son animal, qu'il soit mâle ou femelle, c'est agir concrètement contre l'errance animale.

La CIVIS propose une aide à la stérilisation pour les animaux domestiques.

Rapprochez-vous des vétérinaire partenaires + d'info sur civis.re

QUELQUES CHIFFRES

Un couple de chats non stérilisés peut être à l'origine de + de 200 naissances en seulement 3 ans.

Un couple de chiens non stérilisés peut engendrer jusqu'à 20 chiots en 3 ans.

POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT :



- 🐾 L'errance animale
- 🐾 La capture de chiens ou chats
- 🐾 Les fourrières et refuges
- 🐾 La perte d'un animal
- 🐾 L'adoption
- 🐾 L'aide à la stérilisation

CONTACTEZ-NOUS :
accueil@civis.re

UNE QUESTION ?
le N° vert est à votre disposition :

0 800 501 501

Service & appel
gratuits



Plus d'informations
sur : www.civis.re



AIMER, C'EST PROTÉGER.



CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD

PIERREFONDS CIVIS.RE  

BIEN S'OCCUPER DE SON ANIMAL



LES BONS RÉFLEXES POUR UN ANIMAL HEUREUX.

Avoir un animal est une responsabilité qui demande de l'attention et de l'engagement au quotidien.

Un animal de compagnie dépend entièrement de son propriétaire pour se nourrir, se soigner, se protéger et vivre dans de bonnes conditions.

Pour garantir son bien-être et préserver la tranquillité de notre cadre de vie, quelques gestes simples sont essentiels :
l'identifier, veiller à sa sécurité, lui apporter les soins nécessaires et respecter ses besoins.

En adoptant ces bons réflexes, chacun contribue à **améliorer le bien-être des animaux et à lutter contre l'errance animale.**

JE FAIS IDENTIFIER MON ANIMAL



L'IDENTIFICATION EST OBLIGATOIRE (PUCE ÉLECTRONIQUE OU TATOUAGE).

Elle permet :

- 🐾 De retrouver votre animal s'il est perdu.
- 🐾 De prouver qu'il vous appartient.
- 🐾 De faciliter le travail des vétérinaires et des refuges.

Un animal identifié a beaucoup plus de chances de retrouver son propriétaire. Pensez à **mettre à jour vos coordonnées en cas de déménagement**. Un animal identifié a **90 % de chances d'être retrouvé**.

Si vous changez d'adresse, pensez à mettre à jour vos coordonnées auprès de l'I-CAD :

WWW.I-CAD.FR

JE PROTÈGE MON ANIMAL CONTRE LA MALTRAITANCE

LA MALTRAITANCE ANIMALE EST INTERDITE ET PUNIE PAR LA LOI.

Elle peut prendre différentes formes : violences, abandon, privation de nourriture ou d'eau, absence de soins, ou encore laisser un animal attaché ou enfermé dans de mauvaises conditions. Chaque propriétaire a le devoir d'assurer à son animal **des conditions de vie dignes** : nourriture adaptée, accès à l'eau, soins vétérinaires, abri contre la pluie et le soleil, et attention au quotidien.

Si je suis **témoin d'actes de maltraitance ou de cruauté envers un animal**, je le signale aux **forces de l'ordre (gendarmerie)** ou à la **DAAF** (Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt).

RESPECTER SON ANIMAL, C'EST GARANTIR SON BIEN-ÊTRE ET SA SÉCURITÉ TOUT AU LONG DE SA VIE.

J'AGIS EN CITOYEN RESPONSABLE.

Il est interdit de vendre ou donner un animal non identifié.

Avant d'acheter un animal, pensez à l'adoption en refuge.

JE VEILLE À SA SÉCURITÉ

Un animal ne doit pas divaguer dans la rue. Pour éviter les accidents et garantir la sécurité de tous, il est important de veiller à ce que son animal ne divague pas. Cela passe notamment par la sécurisation de son terrain et de son portail, une surveillance régulière de l'animal et un contrôle lors des promenades.

La divagation peut en effet entraîner des accidents de la circulation, des blessures entre animaux, mais aussi des nuisances pour les habitants.

Mon assurance responsabilité civile peut couvrir les dommages causés par mon animal.